



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE VALANT DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DE NIMES ET DE MILHAUD EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCOT SUD GARD ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE NIMES ET DE MILHAUD – DÉPARTEMENT DU GARD

PIÈCE A	GUIDE DE LECTURE
PIÈCE B	OBJET DE L'ENQUETE – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
PIÈCE C	DOSSIER DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
PIÈCE D1	DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE NÎMES ET DE MILHAUD
PIÈCE D2	DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU SCOT SUD GARD
PIÈCE E	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DU PROJET ET DES PLANS ET PROGRAMMES
PIÈCE E1	RESUME NON TECHNIQUE
PIÈCE F	DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE
PIÈCE G	DOCUMENTS ANNEXES
PIÈCE H	EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DE NIMES ET DE MILHAUD ET DU SCOT SUD GARD ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

F.1. NOTICE EXPLICATIVE

1. Préambule

Le contexte général du projet, consistant en la réalisation d'un établissement pénitentiaire, sur une emprise située sur le territoire des communes de Nîmes et de Milhaud, dans le Département du Gard, est décrit dans la Pièce C – Dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

2. Objet de l'enquête

L'enquête parcellaire est destinée à vérifier l'identité des propriétaires, titulaires de droits réels (détenteurs d'usufruit, bénéficiaires de servitudes, preneurs à bail), et autres intéressés (non titrés aux services de la publicité foncière) directement concernés par ces acquisitions. Elle leur permettra de prendre connaissance des limites d'emprise du projet et de connaître les surfaces à acquérir pour chacune de ces parcelles les concernant. Les intéressés seront invités à consigner, pendant toute la durée de l'enquête, leurs observations sur les registres prévus à cet effet dans chaque lieu où est déposé le dossier d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête au siège de l'enquête.

La présente enquête parcellaire est réalisée conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et conduite conformément aux dispositions des articles R. 131-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) en charge de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'établissement pénitentiaire sur les communes de Nîmes et de Milhaud.

3. Informations juridiques et administratives

En application de l'article R 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le dossier d'enquête parcellaire comprend :

- 1. La présente notice explicative : cette pièce de contexte est produite en plus des documents requis en application des textes ci-dessus mentionnés.
- 2. Un (des) plan(s) parcellaire(s)édité(s)sur lesquels figurent l'ensemble des terrains et bâtiments concernés par l'enquête et leur(s) emprise(s).
- 3. Un état parcellaire qui présente l'ensemble des emprises à acquérir sur la commune et leurs propriétaires. Les propriétaires sont classés par numéros de propriété (numéro attribué pour chaque compte de propriété).

4. Déroulement de l'enquête publique

Le déroulement de l'enquête publique unique, permettant de mener conjointement deux procédures (DUP et parcellaire est décrit dans la Pièce B – Objet de l'enquête – Informations juridiques et administratives.

La notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et/ou signification par exploit d'huissier, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pendant le délai fixé par l'arrêté prévu aux articles R123-9 et suivants du code de l'environnement, soit le délai de l'enquête publique unique, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par correspondance au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête qui les ioint au registre.

A l'issue de l'enquête publique et étapes suivantes, le préfet du département du Gard les déclare cessibles, par arrêté.

Par la suite, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires concernés, le transfert de propriété sera prononcé par une ordonnance d'expropriation et le montant des indemnités est fixé par le juge de l'expropriation.

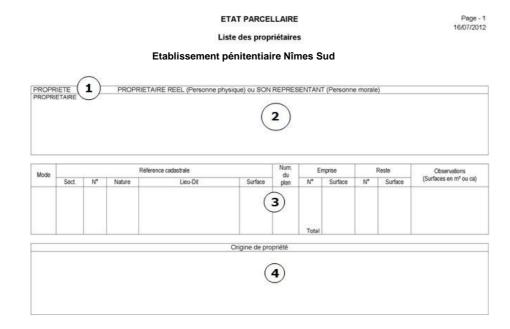
5. Situation du Foncier

Le périmètre d'acquisition du foncier est matérialisé sur le plan parcellaire par une zone délimitée par un trait rouge (cf pièce F.2.)

La liste des propriétaires concernés, dans le périmètre d'acquisition du foncier, est dressée dans l'état parcellaire (cf pièce F.3.).

5. Lecture de l'état parcellaire

Les informations sont classées selon le numéro de « propriété » (numéro attribué pour chaque compte de propriété). Elles détaillent les références cadastrales des parcelles en question, leurs propriétaires, la surface d'emprise qui les concernent.



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DE NIMES ET DE MILHAUD ET DU SCOT SUD GARD ET

Chaque page de l'état parcellaire se décompose comme suit :

<u>Partie n°1</u>: le numéro de « propriété » (numéro attribué pour chaque compte de propriété)

Partie n°2 : « Désignation des propriétaires réels ou présumés »

- o Propriétaires identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)
- o Ayants-droit identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)
- o Propriétaires éventuels (ne comparant pas dans les titres)
- Gérants

Partie n°3: Table des parcelles et de leur(s) emprise(s)

- Colonnes 2 et 3 : références cadastrales de la parcelle
- Colonne 4 : nature du terrain figurée au Cadastre (Cf. Annexe n°1)
- Colonne 5 : lieu-dit du terrain indiqué au Cadastre
- Colonne 6 : surface totale du terrain indiquée au Cadastre en m²
- Colonne 7 : numéro d'emprise sur le plan parcellaire
- Colonnes 8 et 9 : références cadastrales des parcelles résultant de la division à venir et de(s) surface(s) d'emprise à acquérir indiquée(s) en m²
- Colonnes 10 et 11 : références cadastrales à venir (après division de la parcelle) surplus éventuel(s) de terrain restant appartenir au propriétaire indiqué en m²
- Colonne 12 : Observations complémentaires éventuelles sur la parcelle (lots de copropriété)

Partie n°4: Origine de propriété des parcelles, description des lots de copropriétés et des servitudes

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DE NIMES ET DE MILHAUD ET DU SCOT SUD GARD ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

Liste des codes relatifs aux groupes et sous-groupes de nature de culture ou propriété inscrite au cadastre

Code	Désignation
AB	Terrains à bâtir
AG	Terrains d'agrément
В	Bois
BF	Futaies feuillues
BM	Futaies mixtes
BP	Peupleraies
BR	Futaies résineuses
BS	Taillis sous futaie
BT	Taillis simples
CA	Carrières
СН	Chemin de fer ou navigation
E	Eaux
J	Jardins
L	Landes
LB	Landes boisées
P	Prés
PA	Pâturages

F.2. Plan parcellaire

ETAT PARCELLAIRE

PROPRIETAIRE n°1

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique)

PROPRIETAIRE

- Madame Nathalie Pascale Hélène BONNET, chef d'entreprise, née le 14/04/1968 à TOULOUSE (Haute-Garonne), Nationalité Française, pacsée à Monsieur Yves Robert BOUVIER le 20/05/2016 à TOULOUSE (Haute-Garonne) Demeurant au 49 rue de Beaucaire – GENERAC (30510)

	Ré	férence cadas	trale	Superficie (relevé			
Section	Numéro	Nature	Lieu-Dit	Contenance cadastrale (m²)	Emprise	Reste	Commune
IX	1	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	4 732	4 732	0	NIMES
IX	183	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	4 077	4 077	0	NIMES
IX	184	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	86 417	86 417	0	NIMES
IX	185	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	42 016	42 016	0	NIMES
IX	186	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	126	126	0	NIMES
IX	187	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	18	18	0	NIMES
IX	188	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	348	348	0	NIMES
IX	189	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	1 534	1 534	0	NIMES
IX	190	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	15 226	15 226	0	NIMES
IX	191	VERGER	VALDEBANE SUD OUEST	1 065	1 065	0	NIMES

PROPRIETAIRE n°1

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à Madame Nathalie BONNET au moyen de :

- IX n°1, 184, 185, 186, 187, 190, 191 : Acte de rétrocession du 27/12/2022 de SNCF RESEAU à Mme Nathalie BONNET, reçu par Maître Céline BARTOLOMEO, Notaire à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS (Var) publié au service de la publicité foncière le 16/01/2023, Volume 2023P n°1290.
- IX n°188 et 189 : Radiation simplifiée totale du 17/01/2012, reçu par Maître Vincent CUILLE, Notaire à GENERAC (Var) publié au service de publicité foncière le 21/03/2012, Volume 2012D n°6279.

Servitudes:

Acte de constitution de servitudes du 27/12/2022 (servitude de passage et servitude de passage en tréfonds de canalisations et lignes souterraines) grevant la parcelle IX 190 au profit des parcelles IX n°79 et 81.

ETAT PARCELLAIRE

PROPRIETAIRE n°2

PROPRIETAIRE REEL ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Etablissement dénommé « ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE » Etablissement Public à caractère industriel et commercial, immatriculé au RCS de MONTPELLIER sous le n° 509167680 le 05/12/2008, Ayant son siège social au : Parc Club Millénaire – BAT19 -1025 rue Henri Becquerel – MONTPELLIER (34000)

Représenté par son Président Général Madame Sophie LAFENETRE, née le 20/03/1979 à MONT-DE-MARSAN (Landes), demeurant au 9 Chemin des Sapins -34170 CASTELNAU-LE-LEZ

	Ré	férence cadas	trale	Superf			
Section	Numéro	Nature	Lieu-Dit	Contenance cadastrale (m²)	Emprise	Reste	Commune
IX	129	CHEMIN DE FER	VALDEBANE SUD OUEST	7 077	7 077	0	NIMES
IX	197	SOL	VALDEBANE SUD OUEST	61 602	30 283	31 319	NIMES
IX	279	VIGNE	VALDEBANE SUD OUEST	84 311	8 155	76 156	NIMES
KA	90	SOL	VALDEBANNE SUD OUEST	106 785	20 100	86 685	NIMES
KA	91	SOL	VALDEBANNE NORD OUEST	12 317	9 067	3 250	NIMES
KA	92	SOL	VALDEBANNE NORD OUEST	41	41	0	NIMES
ВК	103	VERGER	LA REBOULE	4 212	4 212	0	MILHAUD
ВК	104	VERGER	LA REBOULE	1 804	1 804	0	MILHAUD
ВК	105	VERGER	LA REBOULE	1 723	1 723	0	MILHAUD
BI	140	VERGER	LA GRANDE CABANE	2 501	2 501	0	MILHAUD

PROPRIETAIRE n°2

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE au moyen d'un acte de vente du 27/12/2022 de SNCF RESEAU au profit de l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE, reçu par Maître André STORCK, Notaire à NIMES (Gard), et publié au service de la publicité foncière le 24/01/2023 Volume 2023P n°2265.

Servitudes:

Acte de constitution de servitudes du 27/12/2022, reçu par Maître STORCK, Notaire à Nîmes, et publié le 24/01/2023 (Vol. 2023P n°2265).

- Servitudes de passage et passage en tréfonds de canalisations grevant la parcelle IX 197 au profit des parcelles IX 79 et 81,
- Servitudes de clôture défense et de passage routier et aire de stationnement grevant les propriétés BK 103 à 105 au profit des propriétés BH 177, BI 139, BI 140 et BK 257,
- Obligation environnementale et police d'eau grevant les parcelles BK 104 à 105

ETAT PARCELLAIRE

PROPRIETAIRE n°3

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique)

PROPRIETAIRES

Usufruitier:

- Monsieur Yvon Jacques VERDIER, né le 07/07/1949 à SAINT-COME-ET MARUEJOLS (Gard) Décédé le 17/03/2024 à Nîmes (Gard) Laissant pour héritiers sa femme et ses deux enfants
- Madame Annette Marie-Reine MAURIN veuve VERDIER, retraitée, née le 07/09/1951 à CAMPESTRE-ET-LUC (Gard), Nationalité Française

Demeurant au 191 route Neuve - 30870 SAINT-COME-ET-MARUEJOLS

Nue-propriétaire :

- Madame Karol Noëlle VERDIER épouse CODOU, attachée foncier, née le 25/12/1974 à Nîmes (Gard), Nationalité Française
 Mariée le 24/08/2001 à SAINT-COME-ET MARUEJOLS (Gard) avec Monsieur Christophe CODOU sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union
 Demeurant 10 rue du Marchepied 30870 SAINT-COME-ET-MARUEJOLS
- Monsieur Sylvain Jean VERDIER, agriculteur, né le 19/04/1973 à Nîmes (Gard), Nationalité Française, Célibataire Demeurant 3 ruelle de la Cambrasse 30870 SAINT-COME-ET MARUEJOLS

	Réf	férence cadast	trale	Superficie (relevé g			
Section	Numéro	Nature	Lieu-Dit	Contenance cadastrale (m²)	Emprise	Reste	Commune
IX	174	SOL	VALDEBANE SUD OUEST	15	1	14	NIMES

Etats parcellaires Site OC'VIA – 30000 Nîmes et 30169 Milhaud Dossier : 23185 – Indice 2

PROPRIETAIRE n°3

ORIGINE DE PROPRIETE

Donation-Partage aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvain THOMAS, Notaire à CALVISSON (Gard), le 12/09/2023, publié au service de la Publicité Foncière de Nîmes 1 le 02/10/2023 Volume 2023P n°25858.

ETAT PARCELLAIRE

PROPRIETAIRE n°4

PROPRIETAIRE REEL ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Etablissement dénommé « SNCF RESEAU » (Anciennement Dénomme Réseau Ferré De France - RFF), Société anonyme, immatriculée le 25/03/2016 au RCS sous le n° 412280737

Ayant son siège social au 15-17 rue Jean Philippe Rameau SAINT-DENIS (93200)

Représentée par Monsieur CHABANEL Matthieu, né le 20/05/1976 à LYON (Rhône-Alpes) Demeurant professionnel au 15-17 rue Jean Philippe Rameau SAINT-DENIS (93200)

	Ré	férence cadas	trale	Superficie (relevé			
Section	Numéro	Nature	Lieu-Dit	Contenance cadastrale (m²)	Emprise	Reste	Commune
KA	89	VERGER	VALDEBANNE NORD OUEST	4 422	2 980	1 442	NIMES
IX	145	CHEMIN DE FER	VALDEBANE SUD OUEST	1 530	1 503	27	NIMES
IX	196	SOL	VALDEBANE SUD OUEST	1 939	1894	45	NIMES
IX	198	SOL	VALDEBANE SUD OUEST	7 137	7137	0	NIMES
ВК	274	CHEMIN DE FER	LA REBOULE	50 475	40 876	9 599	MILHAUD
ВК	275	CHEMIN DE FER	LA REBOULE	184	184	0	MILHAUD

PROPRIETAIRE n°4

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parcelles section **KA n°89 et IX n°145** appartiennent à SNCF RESEAU au moyen d'un acte de vente du 20/05/2015 de BRUSQUET / MAURIN / VERDIER au profit de SNCF RESEAU, reçu par Maître Valérie BASIN GIGAN, Notaire à MENERBES (Vaucluse), et publié au service de la publicité foncière le 26/05/2015 Volume 2015P n°4890.

Les parcelles section **IX n°196 et IX n°198** (issues de la parcelle IX n°61) appartiennent à SNCF RESEAU au moyen d'un acte de vente du 24/04/2007 du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BOIS FONTAINE au profit de SNCF RESEAU, reçu par Maître GRASSET Sybille, Notaire à BAILLARGUES (Hérault), et publié au service de la publicité foncière le 18/06/2007 Volume 2007P n°7371.

Les parcelles section **BK n°274 et BK n°275** (issues de la parcelle BK n°106) appartiennent à SNCF RESEAU au moyen d'un acte de vente du 24/04/2007 du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BOIS FONTAINE au profit de SNCF RESEAU, reçu par Maître BENOIST DE LA PRUNAREDE Jacques, Notaire à BAILLARGUES (Hérault), et publié au service de la publicité foncière le 18/06/2007 Volume 2007P n°7373.

Suivi d'une attestation rectificative du 24/04/2007, reçu par Maître BENOIST DE LA PRUNAREDE Jacques, Notaire à BAILLARGUES (Hérault), et publié au service de la publicité foncière le 13/07/2007 Volume 2007D n°14667.

ETAT PARCELLAIRE

PROPRIETAIRE n°5

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique)

PROPRIETAIRES

Usufruitier:

- Monsieur Denis Jean VERDIER veuf de Madame Jacqueline BRUSQUET, exploitant agricole, né le 3/08/1951 à SAINT-COME-ET-MARUEJOLS (Gard), Nationalité Française

Demeurant au 291 route Neuve - 30870 SAINT COME ET MARUEJOLS

Nue-propriétaire:

- Monsieur Jérôme Jean VERDIER, dirigeant entreprise, né le 02/03/1981 à NIMES (Gard), Nationalité Française Marié à Paris (75004) le 25/01/2020 avec Madame Alice ELLIOTT sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union

Demeurant au 291 route neuve - 30870 SAINT-COME-ET-MARUEJOLS

 Monsieur Olivier Elie Denis VERDIER, consultant en ressources humaines, né le 29/05/1977 à NIMES (Gard), Nationalité Française Marié à Paris (75017) le 07/04/2012 avec Madame Laura RONGICONI sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union

Demeurant au 7 rue de l'escalier - 95420 SAINT-GERVAIS

		Rét	férence cadast	trale	Superficie (relevé g	éomètre en m²)		
=	Section	Numéro	Nature	Lieu-Dit	Contenance cadastrale (m²)	Emprise	Reste	Commune
	IX	177	VIGNE	VALDEBANE SUD OUEST	42	42	0	NIMES

Etats parcellaires Site OC'VIA – 30000 Nîmes et 30169 Milhaud Dossier : 23185 – Indice 2

PROPRIETAIRE n°5

ORIGINE DE PROPRIETE

Donation-Partage aux termes d'un acte reçu par Maître Emilie SAIGNES, Notaire à CLARENSAC (Gard), le 16/07/2021, publié au service de la Publicité Foncière de Nîmes 1 le 05/08/2021 Volume 2021P n°12072

ETAT PARCELLAIRE

PROPRIETAIRE n°6

PROPRIETAIRE REEL (Personne morale) ou SON REPRESENTANT

PROPRIETAIRE

- Groupement foncier agricole dénommé « GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BOIS FONTAINE (GFA DE BOIS FONTAINE) » Immatriculé le 31/07/1980 au RCS de Nîmes sous le n° 318 403 458

Ayant son siège social : Route de Générac - Domaine de Bois Fontaine - 30000 NIMES

Représenté par sa gérante Madame FERNANDEZ Sylvia épouse RIERA, née le 27/06/1936 à PERREGAUX (Algérie) - Demeurant Route de Générac – Domaine de Bois Fontaine – 30000 NIMES

	Ré	férence cadast	trale	Superficie (relevé g	éomètre en m²)		
Section	Numéro	Nature	Lieu-Dit	Contenance cadastrale (m²)	Emprise	Reste	Commune
IX	196	SOL	VALDEBANE SUD OUEST	1 939	1894	45	NIMES
IX	198	SOL	VALDEBANE SUD OUEST	7 137	7137	0	NIMES
ВК	274	CHEMIN DE FER	LA REBOULE	50 475	40 876	9 599	MILHAUD
ВК	275	CHEMIN DE FER	LA REBOULE	184	184	0	MILHAUD

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent au GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BOIS FONTAINE au moyen d'un acte d'apport du 03/01/1980 par les consorts RIERA-FERNANDEZ au GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BOIS FONTAINE, reçu par Maître Georges REMEZY, notaire à Nîmes (Gard) et publié au service de la publicité foncière le 15/02/1980, Volume 210 n°199



PLAN PARCELLAIRE

Baptiste BAZOGE Géomètre-Expert Ingénieur ESGT b.bazoge@ge3d.fr

Florian HERVÉ Géomètre-Expert Ingénieur ESGT f.herve@ge3d.fr



AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE

> SITE OC'VIA 30000 - NÎMES 30169 - MILHAUD

Plan parcellaire périmètre de DUP

Numéro	Date	Indice	Modifications	Dessiné par	Vérifié par					
d'affaire	21/09/2023	1	Création du document	MP	BB					
	10/10/2023	2	Modification du document	MP	BB					
22105	08/11/2023	3	Modification du document	MP	ВВ					
23185	13/12/2023	4	Modification du document	MP	BB					
	23/07/2024	5	Modification du document	MP	ВВ					
Échelle 1/2500	<u>Observa</u>	Observations:								
V/V/ 7	<u>Système</u>	Système de coordonnées planimétrique : • RGF 93 - CC44 O RGF 93 - L93 O Lambert 1 O Local								
XYZ	<u>Système</u>	de coordo	nnées altimétrique : O NGF - IGN 69 O NGF - Ville de Paris • Local							

Nom du fichier : 23185_Plan_Parcellaire Global (indice 5).dwg

+33 (0)1 81 70 18 10 - contact@ge3d.fr - www.geometre-expert-paris.fr - 19 rue Buot, 75013 Paris S.E.L.A.R.L - SIRET: 813 906 393 000 34 R.C.S. Paris - APE: 7112 A - Numéro Inscription à l'OGE: 2019C200016

